

Québec, le 20 mars 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le leader parlementaire,

Le 23 février dernier, par le biais d'une question inscrite au feuillet, M^{me} Lakhoyan Olivier, députée de Chomedey, me demandait de mettre des outils à la disposition des parties impliquées dans le conflit de travail au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges afin d'en faciliter le dénouement, dans le respect des défunts et de leurs familles éprouvées.

Dans ce dossier, des conciliateurs sont impliqués tant pour le conflit concernant le Syndicat des employés de bureau, en grève générale illimitée depuis le 20 octobre 2022, que pour celui concernant le Syndicat des travailleuses et travailleurs, en grève générale illimitée depuis le 12 janvier 2023.

Je vous assure que tous les efforts et toutes les stratégies sont déployés afin de tenter de rapprocher les parties vers des solutions mutuellement satisfaisantes. Afin de respecter le processus de conciliation en cours, je ne peux commenter davantage la situation. Sachez toutefois que les intervenants du ministère du Travail ont toute ma confiance quant à l'expertise offerte aux parties. D'ailleurs, j'invite ces dernières à poursuivre leurs discussions pour régler le conflit dans les meilleurs délais afin que les familles endeuillées puissent recevoir le meilleur service qui soit.

Veuillez agréer, Monsieur le leader parlementaire, mes plus sincères salutations.



Jean Boulet